



## Charte d'utilisation du biplace LVLRL

**Ligue de vol libre de la Réunion**

Affiliation FFVL : n° 11000

Agrément jeunesse et sport : 1/02846

N° SIRET : 404 435 190 00032

### Conditions de prêt

Le prêt du biplace de la Ligue est soumis à l'acceptation de cette charte. (pilote et président de club) . Le prêt n'est pas un droit et la Ligue se réserve le droit d'apprécier l'opportunité de cette facilité.

La réservation sera effectuée auprès de Corinne Galidie (0693 81 49 50 / secrétaire.lvrl@yahoo.com).

Un chèque de caution de 500€ sera demandé, ( non encaissé ), si restitution en l'état

La tenue du carnet de vol se fera par l'intermédiaire d'un carnet situé dans le sac de transport du biplace.

Le biplace de la LVLRL est systématiquement contrôlé au complet, avec pliage du secours par un professionnel, chaque année.

Le biplace pourra être mis à disposition :

pour les we de formation QBI dans la mesure où les voiles fournies par les clubs seraient insuffisantes. Le biplace sera sous la responsabilité du RRF, du président de club et du pilote

pour des manifestations ponctuelles organisées par les clubs, sous la responsabilité du président de club et du pilote

pour les besoins de la Com Compétition, pour faire voler les sponsors ou invités sous la responsabilité du président de club du pilote et du président de la ligue.

pour des bénévoles ayant rendu des services à la Ligue et uniquement comme solution de dépannage , (tous les bi de leur club empruntés par exemple), sous la responsabilité du président de club du pilote

### Le biplace ne pourra pas être mis à disposition pour des vols commerciaux.

Le pilote devra être assuré FFVL biplace associatif , avoir la qualification biplace FFVL ou pour les élèves QBI, respecter le cahier des charges de la formation

Vérifier le bon état du matériel, et renoncer à son vol en cas de doute, (secours, maillons, casques, suspentage, ...)

Respecter le matériel (pliage, vidage du sable et signalement de tout incident ou dégâts éventuels, manque d'accessoires)

Remplir le carnet de vol : durée et remarques éventuelles, ramener le matériel au complet à l'endroit convenu après le vol.

le club :

- s'engage à vérifier les assurances et qualifications du pilote.

- en cas d'avarie ou d'accident, à faire jouer l'assurance du club et payer éventuellement la franchise, les réparations.

-----  
**le président du club** ..... / nom, tel, email : .....

signature : .....

-----  
**Pilotes en formation Qbi** susceptibles de voler avec le bi de la ligue : Nom / licence / tel et signature de chaque pilote



Fédération Française de Vol Libre

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie

partenaire officiel kite

---

---  
**Pilotes qualifiés**/ susceptibles de voler avec le biplace de la ligue : Nom / licence / tel et signature de chaque pilote

## **Ligue de Vol Libre de la Réunion**

Centre de ressources des Associations Boîte n°15

3 rue de l'Etang

97436 SAINT LEU

Site internet : [www.lvlr.re](http://www.lvlr.re)

Email : [contact@lvlr.net](mailto:contact@lvlr.net)



**Fédération Française de Vol Libre**

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



**AlpEnergie**

par EDF SUD

Partenaire officiel kite